

Bulletin Municipal Dieupentale

 Mairie de Dieupentale
Place Auguste Puis, 82170

 05 63 02 50 00

 accueil-dieupentale@info82.com



2021

2022



Infos commune

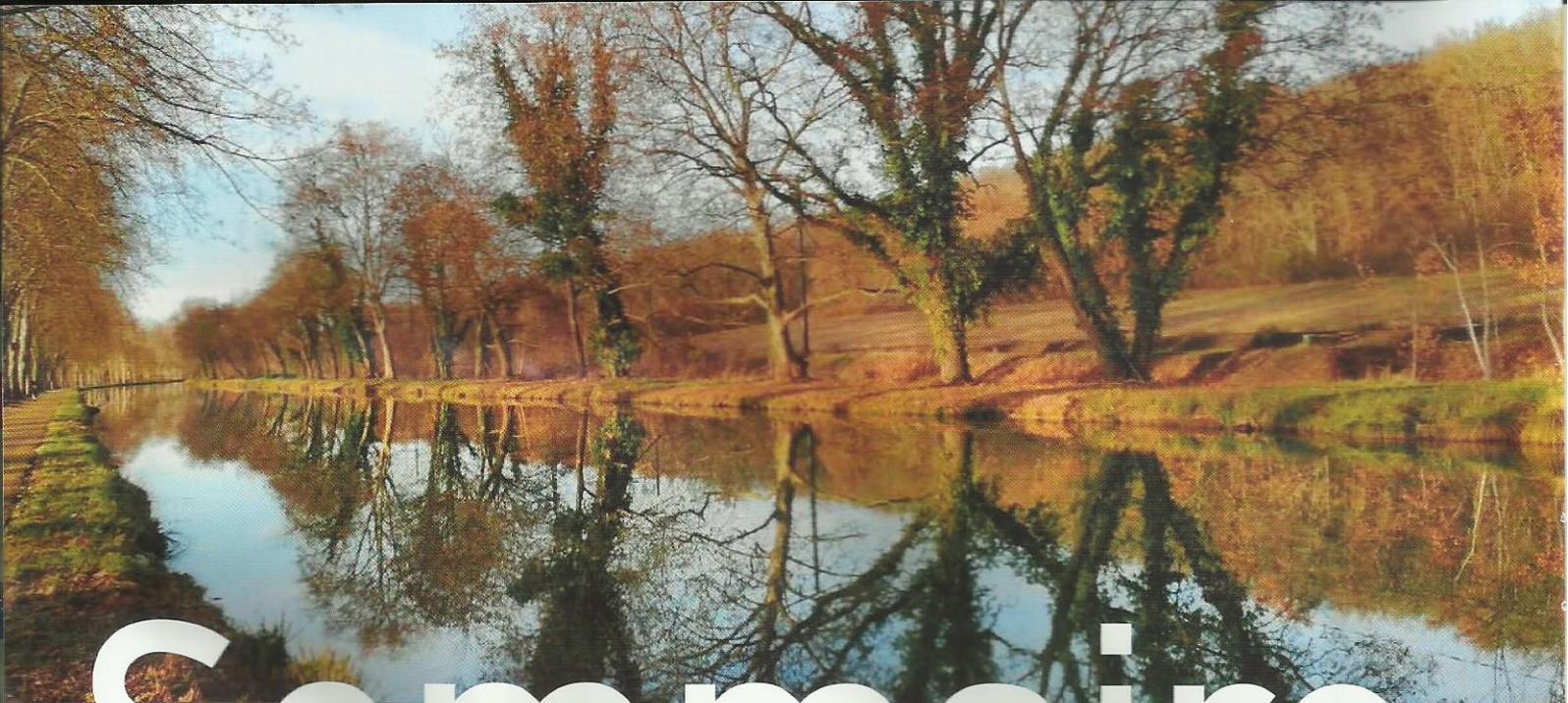
www.dieupentale.fr

Horaires mairie

Lundi, mardi, jeudi : 13h30 - 17h30
Mercredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30
Vendredi : 13h30 - 16h30

Application

Dieupentale



Sommaire

MOT DU MAIRE 3

BUDGET 4

ACTUALITÉS 5

Travaux & réalisations 5

Commerces & artisans 6

Inauguration du collège 8

VIE COMMUNALE 9

Cérémonies du 11 novembre 9

État civil 10

Rappel des règles 10

Embellissement 13

Évènements 14

Plan communal de Sauvegarde 14

ASSOCIATIONS 15

ASDP Pétanque 15

Les ours 15

Les seniors 16

Association dessin et peinture 17

Tous en scène 17

ACCA 18

dieup-en-jeux 18

La salamandre 18

SCION 19

La marelle 20

JEUNESSES 21

INTERCOMMUNALITÉS 22

INFOS PRATIQUES 24





Chères dieupentalaises, Chers dieupentalais,

Malgré un début d'année encore marqué par un contexte sanitaire précaire, l'avenir doit être porteur d'espoir pour chacun d'entre nous et s'ouvrir sur un futur plein d'optimisme, de solidarité et de nouveaux projets.

C'est avec regret que le conseil municipal ne pourra pas procéder à la traditionnelle cérémonie des vœux dans notre salle des fêtes. Malgré la déception de ne pouvoir vous rencontrer, nous continuerons à agir et à vous servir malgré les contraintes, en maintenant notre engagement auprès de vous tous, et à soutenir les plus fragiles.

Forts de nouveaux projets, ensemble nous construirons l'avenir de notre village avec des lendemains heureux pour nous et nos enfants. Vous pourrez découvrir au travers des pages de ce bulletin municipal, les réalisations effectuées, les moments de festivités partagées, les nouveaux commerçants installés et bien sûr tous les projets en cours. Et pour la première fois cette année nous donnons la parole à la jeune génération qui n'est pas en manque d'idées et de projets.

Je voudrais remercier le personnel de l'école, nos agents techniques, notre service administratif, les président(e)s d'associations, qui œuvrent toutes et tous pour le bien de notre Commune.

Ensemble faisons que l'année 2022 soit sous le signe du respect, de l'espérance et d'un monde meilleur.

Le conseil municipal et moi-même souhaitons à Chacune et Chacun d'entre vous que l'année 2022 soit celle où l'on pourra à nouveau se réunir et se retrouver sous le signe du « bien vivre ensemble » à Dieupentale

Bien à vous
Mme Dominique JULIEN
Maire

Budget 2021

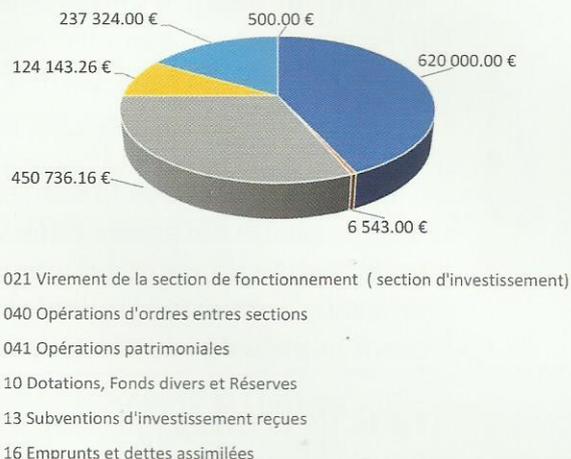
INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 84 143.26 € | 021 Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement) | 620 000.00 € |
| 041 Opérations patrimoniales | 450 736.16 € | 040 Opérations d'ordres entres sections | 6 543.00 € |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 100 000.00 € | 041 Opérations patrimoniales | 450 736.16 € |
| 20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) | 30 000.00 € | 10 Dotations, Fonds divers et Réserves | 124 143.26 € |
| 21 immobilisations corporelles | 674 367.00 € | 13 Subventions d'investissement reçues | 237 324.00 € |
| 23 Immobilisations en cours | 100 000.00 € | 16 Emprunts et dettes assimilées | 500.00 € |

INVESTISSEMENT DEPENSES



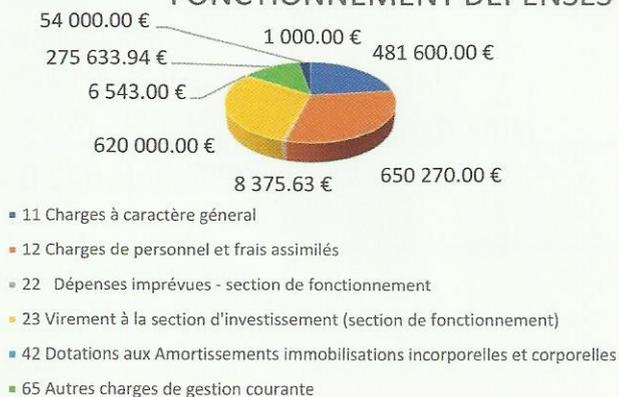
INVESTISSEMENT RECETTES



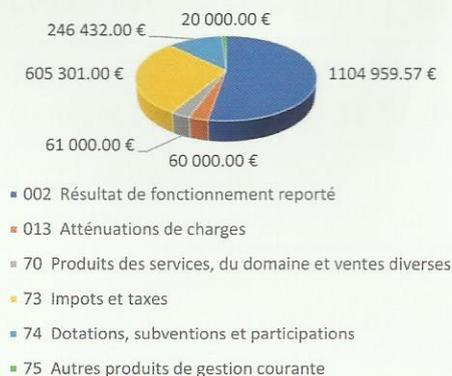
FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------|----------------|
| 11 Charges à caractère général | 481 600.00 € | 002 Résultat de fonctionnement reporté | 1 104 959.57 € |
| 12 Charges de personnel et frais assimilés | 650 270.00 € | 013 Atténuations de charges | 60 000.00 € |
| 22 Dépenses imprévues - section de fonctionnement | 8 375.63 € | 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses | 61 000.00 € |
| 23 Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement) | 620 000.00 € | 73 Impôts et taxes | 605 301.00 € |
| 42 Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles | 6 543.00 € | 74 Dotations, subventions et participations | 246 432.00 € |
| 65 Autres charges de gestion courante | 275 633.94 € | 75 Autres produits de gestion courante | 20 000.00 € |
| 66 Charges financières | 54 000.00 € | | |
| 67 Charges exceptionnelles | 1 000.00 € | | |

FONCTIONNEMENT DEPENSES



FONCTIONNEMENT RECETTES



TRAVAUX RÉALISÉS

- Réparation du toit du terrain couvert des boules.
- Réparation de la toiture (importantes fuites) dans le local des boulistes et des chasseurs.
- Devis signé auprès de l'entreprise Oulié pour la réfection intérieure du local de la chasse (4000€).

ÉCOLE

- Installation d'une climatisation réversible à la nouvelle école – chauffage en hiver, et fraîcheur en été. (Subvention a été demandée au département).
- Amélioration de l'éclairage des classes pour économie d'énergie, les tubes fluos ont été remplacés par des leds.
- Peinture dans les classes de la cursive réalisée par nos agents techniques
- Peinture dans les couloirs et d'une classe dans le bâtiment central.
- Pose de petits bancs dans la cour de l'école entourant les arbres.



Divers petits travaux d'entretien ont été réalisés par nos agents techniques ainsi que la peinture de la salle des fêtes.

La commune a également fait procéder au nettoyage et au busage du fossé mère chemin de Lapeyrière par l'entreprise Rochas (coût de l'opération 30.000 €).

TRAVAUX À RÉALISER

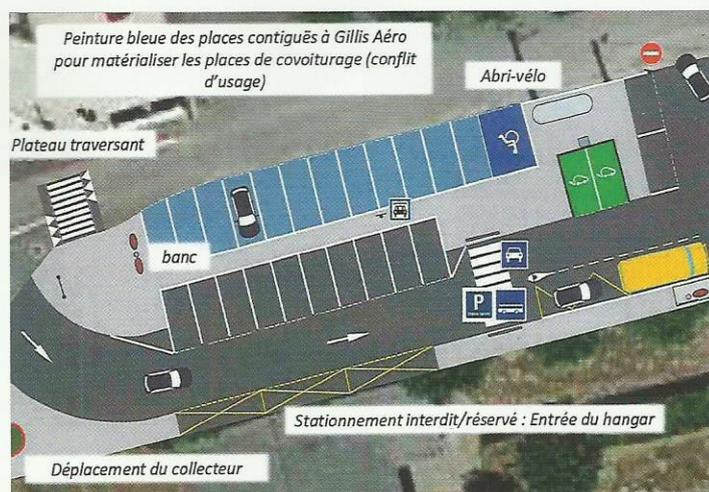
- Passage entre la rue de la mairie et le parc Auguste Puis
- Zinguerie et remaniement du toit du bâtiment central de l'école
- Nettoyage du toit de la mairie dégradé par les pigeons
- Réparation de la bretèche de l'église (subvention demandée et obtenue par le Département). Et nous poursuivrons sur l'année 2022 dans le cadre des économies d'énergie le changement des néons par des leds ainsi que le rafraîchissement des classes par la peinture réalisée par nos agents.

RUE DU GÉNÉRAL LARROQUE

Après les travaux réalisés par le syndicat des eaux (SIAEP), les travaux d'éclairage vont débiter puis la création de nouveaux trottoirs, d'une piste cyclable et piétonnière, menant à la voie verte...

AIRE DE COVOITURAGE

Fin d'année 2021 la Communauté des Communes Grand Sud Tarn et Garonne a validé plusieurs aires de covoiturage dont celle de Dieupentale. Elle sera positionnée à l'entrée de l'entreprise Gillis, à côté du boulodrome.



INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Vous avez jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier ou jusqu'au mercredi 2 mars par téléprocédure».

Actualités

Commerces & artisans du nouveau !



**Boulangerie
Pâtisserie B&B**
7 route de Bordeaux
82170 Dieupentale

Battistella & Botinas
05 63 02 52 18

Boulangerie Artisanale B&B
Estelle et Yanick nouveaux propriétaires de la boulangerie « au Petit Gourmand » vous régaleront avec leurs pâtisseries



S.A.L. BATIMENT
Maçonnerie générale/placo/
isolation
Revêtement de sols

TEL: 06.85.46.41.76/06.10.05.51.11
salbatiment82@gmail.com
20 Route de Bordeaux
82170 Dieupentale

S.A.L. Batiment
Tél. : 06 85 46 41 76



L'atelier de Coiffure
Souhaitons également bienvenue à notre nouvelle coiffeuse Angelique dans un atelier complètement relooké. Tél. : 05.63.67.97.91



Virginie couturière
Proposant d'autres services tels que retouches, « pressing », cordonnerie, repassage a déménagé et s'est installée depuis le premier janvier à la place du cabinet des infirmiers route de Toulouse. Tél. : 06 84 74 32 79



Les champignons garonnais
Lisa Valadié et Paul Pégot-Ogier ont installé une champignonnière de 500 m². Tél. : 06.40.51.26.48





ECO ENERGIES

Climatisation / pompe à chaleur
Entretien, dépannages toutes marques
Tél. : 06 41 91 84 87
eco_energies@gmail.com

PAINTOPLAC 32

Yannick VICENTE
PAINTOPLAC 32
42, Rue du Général Larroque
82170 DIEUPENTALE
Tél : 06 37 73 88 11
mail : paintoplac.32@gmail.com
site : www.paintoplac32.fr

Paintoplac 32

Plaquiste

Peinture

Revêtement

JOUETS SAJOU

4 rue de Bordeaux - 05.63.76.78.83
Vente sur catalogue
www.jouets-sajou.com
livraison à domicile



Centre médical



- 2 kinésithérapeutes : Virginie Frechet et Manon Espagnolle - Tél : 07 82 38 70 21.
- 1 ostéopathe : Géraldine Alacoque
- le cabinet des infirmiers : Benjamin et Stéphanie Gorka, Aurélie Filippi, Jacqueline Bézulier se sont installés avenue du Général Larroque. Tél. : 05.63.64.47.46

UN AN DÉJÀ !

La Boutique de la Gare, déjà Un an !

Cela fait tout juste un an que le petit commerce de proximité de Jessica fait à nouveau vivre le côté gare de Dieupentale !

Pour le plus grand plaisir des voyageurs et des villageois, la boutique propose des produits d'épicerie fine exclusivement locaux, un dépôt de pain, des viennoiseries et autres gourmandises pour accompagner thé, café, boissons chaudes le matin ou à l'heure du goûter.



Un lieu atypique, où l'on trouve toujours de quoi faire plaisir ou se faire plaisir. Un endroit chaleureux pour une pause gourmande seul ou entre amis.

Jessica propose des animations pour tous, petits et grands, after-work, contes pour enfants, ateliers floraux, dégustations...



nelly soustelle

15 avis

★★★★★ il y a 6 mois

Un lieu très agréable et chaleureux où il fait bon prendre un petit café tout en dégustant de très bons produits locaux ainsi que des bouquets de fleurs séchées ou fraîches magnifiques. Tout ceci accompagné de la bonne humeur de Jessica ☺. Une très belle découverte
Visité en juin 2021

william petit

4 avis

★★★★★ il y a 2 mois

Après une longue marche au bord du canal c'est un bonheur de venir prendre un café dans un endroit très agréable on est toujours accueilli avec le sourire un vrai bonheur
Visité en novembre 2021

Contacts : 05.63.31.54.98 - 60 chemin de la gare, 82170 Dieupentale
Suivez-nous sur Instagram & Facebook - La Boutique de la Gare



INAUGURATION DU COLLÈGE DE SAINTE-CLAIRE

Madame Le Maire, accompagnée de Ludovic Raufast adjoint chargé de l'enfance et la jeunesse et Céline Vialard chargée de l'urbanisme ont été conviés à l'inauguration du Collège des Apprentis d'Auteuil en présence de Madame la députée Sylvia Pinel, Madame Nègre Présidente de la Communauté des Communes GSTG, Monsieur Veil, président du Conseil Départemental, Monsieur Belloc, vice-président du conseil Départemental.

«Le collège Sainte-Claire va organiser un spectacle de gymnastique avec la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) le 15 avril prochain 2022

Il sera organisé au gymnase de Pierre Flamens à Castelsarrasin à partir de 20h/20h30.»





JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DE LA PAIX 11 NOVEMBRE 2021



La cérémonie du 11 novembre a suscité un intérêt particulier pour les dieupentalais avec la présence d'une délégation militaire dont Monsieur le Colonel Masse adjoint au délégué militaire départemental.

Les élèves du collège des Apprentis d'Auteuil de « la classe de la défense » ont lu les noms sur le monument aux morts ainsi que les soldats morts pour la France depuis le 11 novembre 2020.

Un apéritif a été offert à la salle des fêtes où les convives ont pu échanger avec les personnes habillées en tenue d'époque.

Plusieurs gerbes ont été déposées par les associations, les Apprentis d'Auteuil et la commune.



Vie Communale

ETAT CIVIL

Mariages

Ils ont dit « oui » et nous ont remerciés.

7 mariages ont été célébrés au sein de notre mairie en 2021

Grâce à Marie Pierre Sutra notre conseillère déléguée à la vie locale et aux associations, les mariés ont pu bénéficier d'une décoration de salle des mariages aux couleurs et au thème de leurs choix

Ci-contre les mariés avaient choisi le thème de « La forêt ».

Naissances

Dieupentale a enregistré 25 naissances en 2020 et 15 naissances en 2021.

Hommage à Madame PRESSOUYRE

Cette année nous avons perdu notre centenaire qui était dans sa 104ème année.



Le 18 août nous avons eu le plaisir de recevoir Madame Fourcherot, Secrétaire Générale et sous-préfète d'arrondissement de Montauban. Nous avons visité ensemble différents lieux de la commune et avons pu échanger sur les projets. La visite s'est achevée par un déjeuner au restaurant l'Oguste au bord du canal.



RAPPELS DES RÈGLES DE VIE DE LA COMMUNE

Nuisances sonores

Sont interdits sur la voie publique et dans les lieux publics, les bruits gênants par leur intensité quelle que soit leur provenance.

Sont notamment concernés les bruits susceptibles de provenir de l'emploi d'appareils sonores (chaîne stéréo) de réparations ou réglages de moteurs, de jeux bruyants, pétards et pièces d'artifice. (Arrêté préfectoral n°04-1076-article 1).

Tapage nocturne

Entre 22 h et 7 h du matin, les bruits et tapages nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis d'une amende de 3ème classe.

Dépôt sauvage

Le dépôt illicite d'objet ou de gravats est punissable d'une amende de 2ème classe. (Article R 632-1 du Code Pénal)

Animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. (Collier anti-aboiement, ramassage des crottes sur les trottoirs et dans les parcs).

Les espaces de jeux publics pour enfants sont interdits aux animaux par mesure évidente d'hygiène. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de les tenir en laisse et de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.



Chats errants

Une campagne de capture de chats errants va être organisée prochainement par la municipalité et l'association 30 millions d'amis. Les modalités de cette campagne vous seront préalablement communiquées.

Nous rappelons que l'identification des chats et des chiens est une obligation légale, son absence expose le propriétaire à une amende de 135 €.

La stérilisation protège les chats, évite leur prolifération et miaulements intempestifs de jour comme de nuit.

Les ordures ménagères et les emballages recyclables

Le dépôt des ordures ménagères et les emballages recyclables est uniquement autorisé dans les containers mis à disposition par la déchèterie de Dieupentale, prévus à cet usage et selon les règles de tri édictées. Ceux-ci devront être retirés de la voie publique dans les 12 heures suivant la collecte.

Le nettoyage des rues et leurs dépendances

Le nettoyage des rues ou parties de rues salies par des véhicules ou par des individus doit être effectué immédiatement par les responsables de ces dégradations.

Les descentes des eaux pluviales

L'entretien en état de propreté des descentes des eaux pluviales situées sous ou sur les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales, est à la charge des riverains (propriétaires, locataires ou usufruitiers). Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées au même titre que l'entretien des caniveaux recevant ces eaux.

L'entretien des trottoirs, devants de portes et caniveaux

Le service technique de la Commune nettoie régulièrement la voie publique. Toutefois, en dehors de ces actions, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux riverains de la voie publique (propriétaires, locataires, usufruitiers).

Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade ou clôture, en toute saison : le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts. Il est recommandé de les composter à domicile ou de les déposer en déchèterie. En aucun cas ils ne doivent être mis dans les containers ou brûlés.

Les fossés sont à entretenir par les riverains du bord de leur clôture à la moitié du fossé et ne pas laisser les déchets dans le fossé pour éviter d'obstruer le bon écoulement des eaux.



L'entretien des végétaux

Les haies, arbres et arbustes doivent être taillés par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur

doit être limitée à 2 m, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

RAPPEL IMPORTANT - CODE DE L'URBANISME

Vous avez l'obligation de déclarer vos travaux d'urbanisme :

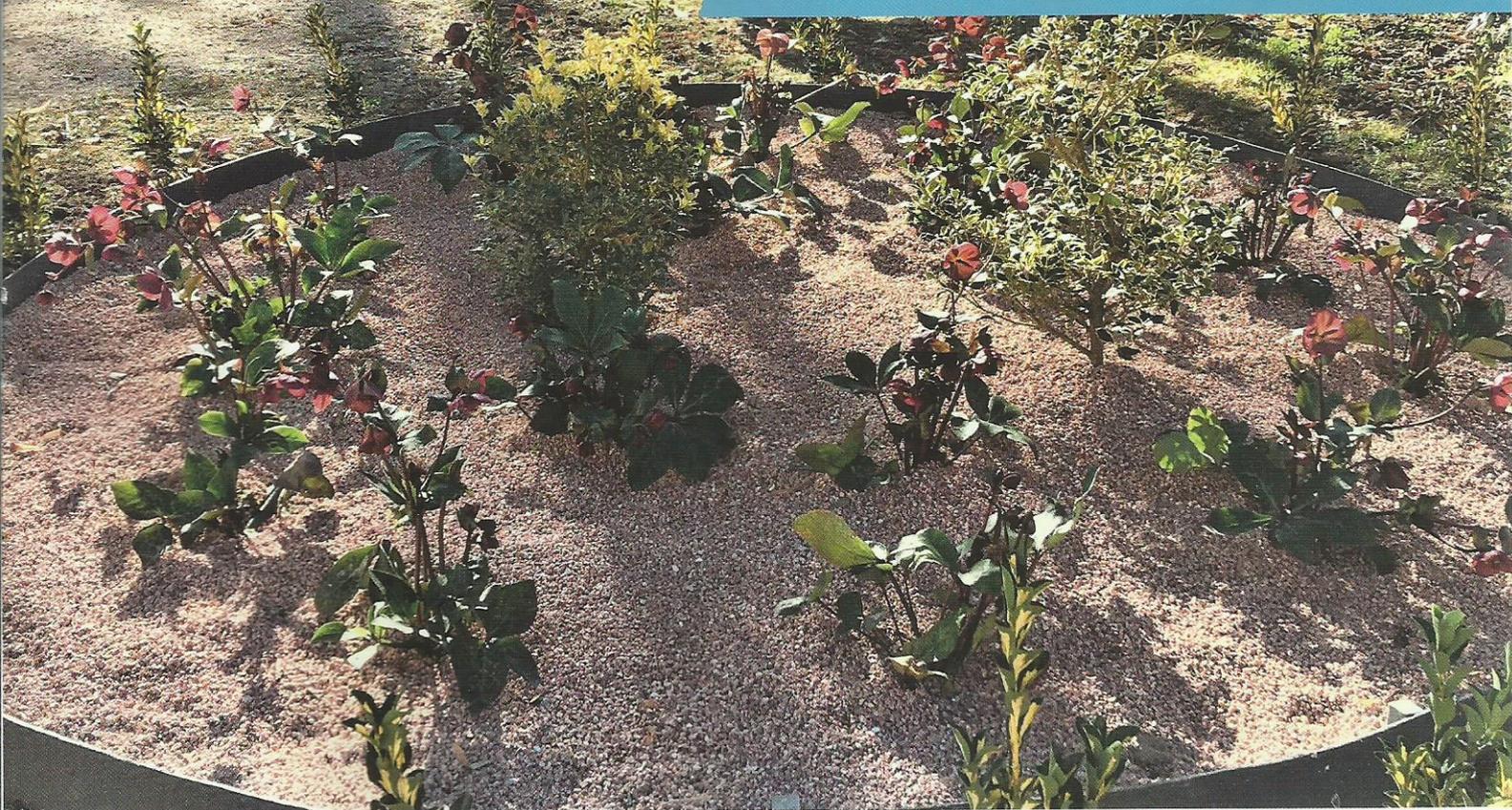
Extensions, abris de jardin (supérieur à 5m², hauteur de 1.80m), piscine hors-sol et enterrée, clôture... et toutes modifications entraînant une demande de travaux.

Le service urbanisme va procéder au cours de l'année à un diagnostic sur les diverses constructions grâce à son logiciel dédié à l'urbanisme.

Les risques encourus en cas de travaux réalisés sans autorisation d'urbanisme

En cas d'absence d'autorisation d'urbanisme ou de non-respect des règles d'urbanisme, le propriétaire encourra des sanctions pénales, civiles, fiscales et administratives :

- **Au niveau pénal**, les sanctions sont lourdes pour le propriétaire puisqu'elles peuvent aller jusqu'à 300.000 € d'amende et 6 mois de prison en cas de récidive. Le fait de régulariser la situation juridique a posteriori n'annule pas pour autant l'infraction commise et le propriétaire sera tout de même susceptible d'être sanctionné. Il existe cependant un délai de prescription d'une durée de 6 ans à compter de la date d'achèvement des travaux, au-delà toute action au niveau pénal sera prescrite.
- **Au niveau fiscal**, l'imposition est due et ce même si la construction est illégale ou non conforme. L'administration fiscale se base sur les renseignements dont elle dispose pour déterminer les taxes et impôts dus par le contribuable mais si ce dernier ne lui a pas communiqué toutes les informations nécessaires, elle ne pourra pas établir le montant réel des impôts dont il devra s'acquitter. Il s'agit d'une fraude sanctionnable à tout moment, mais il est possible de régulariser sa situation.
- **Au niveau civil**, toute action en responsabilité civile peut être engagée dans un délai de 10 ans après l'achèvement des travaux s'il n'y a pas eu de demande d'autorisation, après quoi elle sera prescrite. En cas de demande effective d'autorisation mais de non-conformité au permis délivré, l'action en responsabilité civile est prescrite 5 ans après l'achèvement des travaux. Cette action peut être engagée par toute personne physique ou morale subissant un préjudice du fait des travaux litigieux comme par exemple un voisin. La commune peut également engager une action en responsabilité civile dans un délai de 10 ans à compter de l'achèvement des travaux. Elle pourra demander la démolition de l'ouvrage ou sa mise en conformité.
- **Taxe d'aménagement** : il s'agit d'une taxe fixée par la commune, le département ou la région, due lors du dépôt du permis de construire. Dans ce cas elle sera acquittée lors de la régularisation, sachant qu'elle peut être majorée à hauteur de 80% du montant dû.
- **Taxe foncière et taxe d'habitation** : ces taxes sont établies en fonction de la situation du bien concerné au 1er janvier de l'année de l'imposition. Le redevable peut, sans sanction, régulariser sa situation jusqu'au 31 décembre de l'année en cours mais bien souvent cette régularisation n'intervient que bien plus tard. Le montant de cette régularisation sera d'un maximum de quatre fois le montant du rôle de l'année en cours.



EMBELLISSEMENT

Pour continuer dans notre projet d'embellissement de la commune, pour l'année 2021 nous avons apporté quelques changements.

Pour commencer dans notre parc face à la mairie, un massif a été créé le long du mur du cimetière en y plantant une haie de bambous, des graminées, des pourpiers de couleur violacée et au coin nous avons planté un gros camélia à fleurs rouge. Autre massif au fond du parc, endroit sombre, on y a apporté de la couleur avec des érables du Japon rouge et jaune, azalées rouge et rose, hortensias vanille fraise et pompon blanc.

A l'entrée de la mairie nous avons mis des pots en pierre plantés de jolis lauriers roses pour une entrée plus accueillante.

Face au salon de coiffure, plantation de deux palmiers, agaves, vivaces, graminées avec un paillage de gravillons roses de Toulouse.

Nous avons également posé de jolis tapis de fleurs devant la salle des fêtes et au monument aux morts.

Pour cette nouvelle année 2022 nous continuerons à embellir notre commune avec pour objectif se sentir bien dans notre beau village de Dieupentale.



ÉVÉNEMENTS

CINÉMA EN PLEIN-AIR

Le 16 juillet 2021 le conseil municipal en collaboration avec la communauté Grand Sud Tarn et Garonne a organisé la projection d'un film dans le parc Auguste Puis.

Cette séance a été précédée d'un apéritif offert par la mairie.

Nous avons eu le plaisir de recevoir les Maires de Grisolles, de Canals, de Pompignan et le 1er adjoint de Bessens.



De gauche à droite : Michel Bierge, Jean Marc Raspide, Serge Castella, Karine Vigneau, Armand Magnier, Claire Belot-Crepiat, Dominique Julien, Alain Belloc, Sylvie Borel,

FÊTE DE LA BIÈRE

Domage que le temps ne fût pas au rendez-vous pour cette première fête de la bière à Dieupentale pourtant très bien organisée.

Suite aux déménagements de plusieurs membres du comité des fêtes dans d'autres communes, cette association cherche un nouveau comité directeur.

N'hésitez pas à présenter vos candidatures à Mesdames Sutra et Richard en charge de la vie locale et des associations à la mairie de Dieupentale.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, la commune se doit d'établir une liste des personnes vulnérables : Personnes âgées, isolées, avec un handicap, dépendantes ou simplement seules ayant de la famille éloignée.

En cas de déclenchement de ce plan (canicule, grand froid, pandémie, tempête, etc.) nous prendrons contact avec ceux qui se seront signalés auprès de la mairie afin de les accompagner. Ainsi pour ceux qui le souhaitent, merci de retourner au secrétariat de mairie la demande ci-dessous.

Demande d'inscription sur la liste des personnes vulnérables Plan Communal de Sauvegarde

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tel :

Tel portable :

Adresse mail :@.....



PÉTANQUE



Malgré la crise sanitaire, l'AS Dieupentale Pétanque est restée active tout au long de l'année 2021 en appliquant les gestes barrières et les procédures imposés par le ministère des sports et de la santé. Nous n'avons hélas pas pu organiser tous les concours officiels prévus, seuls deux ont été maintenus dans le courant du mois de juin. Nos équipes ont réalisé de belles performances tant sur le plan national, en coupe de France, que départemental, en championnat des clubs. En coupe de France, notre équipe Première s'est inclinée au quatrième tour contre l'équipe Toulousaine de Soupetard. En championnat des clubs départemental, nos trois équipes engagées se sont qualifiées, après être sorties des poules, pour les phases finales.

Associations



Il est à noter que notre association a été la seule du département à qualifier 3 équipes à ce niveau. Belle performance. Notre équipe féminine n'a hélas pas réussi à sortir des poules pour atteindre les phases finales. En vétérans l'équipe première a perdu la finale départementale contre Lavit. En Provençal, notre équipe a atteint les 1/2 finales départementales. Une année 2021 très positive sur le plan des résultats, seul un titre de champion du Tarn et Garonne manque. Tout au long de l'année l'ASDP a organisé pour tous ces membres des manifestations amicales qui ont permis de maintenir, dans une bonne ambiance et la bonne humeur, une bonne cohésion d'ensemble. Sur l'année 2021, notre association a compté 51 licenciés.

Contact : Joel Trefel : 06.22.10.12.03

LES OURS DIEUPENTALAIS

Notre nouvelle association est très fière de compter déjà une vingtaine d'adhérents pour le judo depuis septembre. Nos jeunes judokas s'en donnent à cœur joie tous les lundis entre 17h45 et 19h45. On a adoré les cours déguisés en octobre et les cours famille en décembre. Nos oursons ont aussi pu aiguïser leurs griffes lors du tournoi de Noël et ont ramené une pluie de médailles ! BRAVO !!! Nous remercions nos coachs Thomas et Richard qui par leur bonne humeur font que chaque séance est un moment de convivialité pour tous. Quant au yoga, Sylvia met sa bienveillance et son écoute au service de ses élèves « yogi » tous les mercredis de 18h15 à 19h15. Zen attitude assurée ! Nous souhaitons à tous une très belle année 2022 et rappelons que nous réouvrons les inscriptions en janvier.



N'hésitez pas à venir nous rencontrer !
Infos et contacts :
06 82 34 76 95
06 22 60 81 23



LES SENIORS

La pandémie Covid a beaucoup impacté notre association. 2021 a été une année avec une très forte baisse de nos activités et nous espérons que, pour le bien de tout le monde, 2022 sera une meilleure année.

Nous avons commencé nos activités à l'été 2021 avec obligation de présenter un passe sanitaire valide. Nous avons privilégié les repas et petits lotos en extérieur afin de conserver au maximum les gestes barrières. Les grands lotos, les sorties et voyages ont été annulés par souci de sécurité sanitaire.

Le bilan des activités, pour le deuxième semestre 2021, a été positif avec notre assemblée générale en septembre suivie d'un repas et petit loto, trois grands repas, grillades, mounjetade et poules farcies, et enfin, notre repas de fin d'année avec animation et cadeaux pour tous.

Pour 2022, si nous n'avons pas de restriction pour les rassemblements, nous proposerons, les activités traditionnelles suivantes :

- Les traditionnelles rencontres mensuelles avec repas et jeux ;
- Les incontournables repas entre adhérents ;
- Les marches de groupe le long du canal;
- Des sorties à la journée dans la région;

Des sorties culturelles avec spectacle, concert et théâtre.

Fin 2021, notre club comptait 52 adhérents dont, seulement, 21 Dieupentais.

Le club, initialement créé pour les Dieupentais, souhaiterait recevoir des adhérents locaux qui pourraient créer un lien social et apporter de nouvelles idées, ouvrir de nouvelles activités et s'impliquer dans le fonctionnement de l'association. Nous rappelons que le club est ouvert à toutes et tous et, quel que soit votre âge. Vous y trouverez des activités et de la convivialité.

Si vous souhaitez plus d'information, vous pouvez contacter le Président de l'association « Les Seniors Dieupentais » aux coordonnées suivantes.

Jean ERNST - 06 52 04 07 05
ernst.seniorsdieupentais@gmail.com





ASSOCIATION DE PEINTURE

L'association Dieupentalaise de peinture malgré la pandémie de la Covid 19 a continué en 2021 son activité, tout en respectant les gestes barrières. Nous avons donc pu organiser en Juin 2021 une exposition à la salle des fêtes de Dieupentale le thème commun était « l'air du temps ». Nous remercions toutes les personnes qui sont venues voir nos œuvres ainsi que les écoles : toutes ces visites ont contribué au succès de cette expo ; des moments d'échange très appréciés par tous les membres de A D D P. Pour l'année 2022, le thème choisi est « les régions de France et d'Outre-mer ». L'attribution des régions a fait l'objet d'un tirage au sort

TOUS EN SCÈNE !

C'est avec une grande joie, que nous avons pu enfin monter sur scène et présenter notre spectacle de fin d'année les 3 et 4 Juillet 2021.

Depuis deux années, contraints d'annuler en raison de la crise sanitaire, nous attendions petits et grands danseurs ce moment avec beaucoup d'impatience.

Quoi de plus beau que de pouvoir monter sur scène et de danser face à son public !

L'association L'danse ainsi que tous les danseurs étaient donc prêts à faire le show !

Peter Pan était le thème de notre spectacle.

A Londres dans la chambre de Wendy, Jean et Michel, nous avons fait la rencontre de Peter Pan et de la Fée Clochette avec qui nous nous sommes envolés direction le pays imaginaire. Là, le Capitaine Crochet accompagné de ses Pirates nous attendait pour nous attaquer. Mais avec l'aide des Enfants Perdus et des Indiens nous avons réussi à le vaincre ! Que d'aventures et péripéties... mais ce fût un voyage extraordinaire !

Le public très nombreux sur ces deux représentations a pu apprécier le travail des enfants et des adultes. L'année écoulée fut pleine de rebondissements dû aux mesures sanitaires (cours en visio, cours en extérieur puis en présentiel ...) mais rien n'entrava la détermination des élèves de l'association. Bien au contraire

Associations

pour les 14 peintres. Cette exposition de peinture est prévue du samedi 4 Juin au vendredi 10 Juin 2022.

Venez donc voyager à travers nos peintures !

Nous remercions la mairie de Dieupentale qui nous accueille dans ses locaux pour une exposition permanente : ce sont deux à trois peintres qui exposent à tour de rôle leurs œuvres tout au long de l'année. Nous avons accueilli un nouveau peintre : Nello qui s'est bien intégré parmi nous ; et on peut dire que nous formons un groupe soudé, motivé, et créatif où tous les styles sont représentés : réalisations modernes ou abstraites, à l'huile, acrylique au pinceau et au couteau, et pastel en conséquence des tableaux très variés !

« La peinture, c'est étudier la trace d'un petit caillou qui tombe sur la surface de l'eau, l'oiseau en vol, le soleil vers la mer ou parmi les pins et les lauriers de la montagne Joan MIRO »

La secrétaire : Chapuis Danièle

La présidente : Treil Irène

une grande solidarité et une grande détermination se créèrent entre tous. L'envie de monter sur scène était bien plus forte !

Je remercie ainsi et félicite tous les élèves pour leur travail, leur engagement et leur sérieux !

Prêt à remettre ça les 25 et 26 Juin 2022... nous vous attendons encore plus nombreux pour venir applaudir les élèves de l'association.

Paillettes, strass, tutus, costumes et lumières seront une fois de plus au rendez-vous ... !

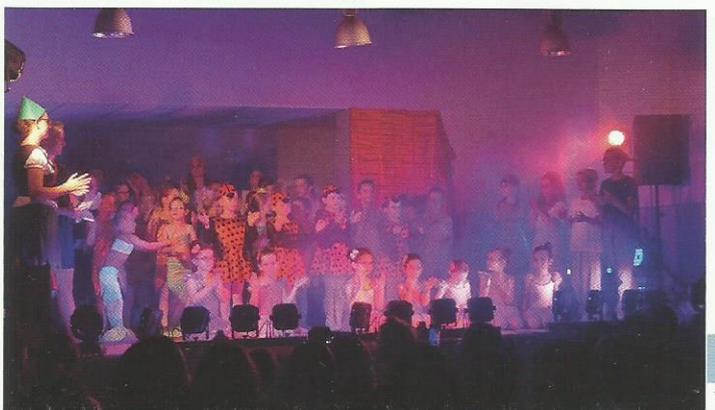
L'danse : 06 87 26 86 82 - Facebook L'Danse82

430 Chemin de Canals à Dieupentale

Cours de danse classique

et Modern'Jazz (de l'éveil à l'adulte)

Cours de Body Gym et de gym sénior



Associations

A.C.C.A

Président : Dominique SENAC
Tél. : 06 09 48 70 32
Secrétaire – trésorière : Mme Rose LEAL
L'ACCA de Dieupentale compte
28 adhérents.



DIEUP-EN-JEUX

HORAIRES 2022

Mardi 14h-16h

DEJ
dieup'en jeux

dieupenjeux@gmail.com

à côté de la poste

LA SALAMANDRE

NOUVEAU

Le Café Spirituel
06 82 82 32 35

La vie ne s'est enlaidie
ni od toute chose à départir du paysage;
les imaginations s'égarèrent, les esprits
s'opacèrent, la machine et la servitude
s'emparèrent des âmes et les disposèrent à
la torpeur et à la mort.
Elise Macfus

Si l'année passée n'a pas pu voir tous nos souhaits réalisés, La Salamandre a pu mettre en place son «Café Spirituel», avec quelques petits changements afin de s'adapter au mieux à toutes et à tous, soit :

Un RV mensuel un jeudi soir par mois, qui a lieu pour le moment au Cabinet «Naturelle&Natura» (des précisions chaque mois sur la page FaceBook, ou sur le fil de discussion WhatsApp)

Nous y causons spiritualité autour d'un café, d'un thé, une tisane, un chocolat chaud et quelques gourmandises.

Ce moment permet à toutes et à tous de s'ouvrir à des questionnements aussi vastes que la vie après la vie, l'invisible, la méditation, l'hypnose, les croyances : les sujets sont aussi vaste que le Monde... sans peur du jugement en toute confiance et bien sur sans prosélytisme.

Les Ateliers théâtre sont pour l'instant reportés à la rentrée prochaine. Nous espérons pouvoir en proposer un ou deux avant les vacances d'été si la situation venait à le permettre.

Pas de cotisation actuellement, mais une participation libre (gourmandises, tisanes, café, dons), et selon les futurs activités et projets.

Pour plus d'informations contacter :

- Sylvie au 06 82 82 32 35
 - sur FaceBook : <https://www.facebook.com/lasalamandre82>
- Par mail : lasalamandre@vivaldi.net



SCION DIEUPENTALAIS

Président : M. Gallardo Pascal

Tel : 06.37.22.64.40

Saison 2021-2022

Le Scion dieupentalais comptabilise 394 licences pour l'année 2021.

Ventes de cartes de pêche :

Carte d'identité ou ancienne

carte de pêche obligatoire et adresse mail.

Les jours de lâchers au lac de Montlebrel uniquement :

- le 22 janvier 2022 • le 5 février • Le 19 février
- Le 12 mars

Règlement intérieur – année 2022

Pêche à partir de 8 h du matin à chaque lâcher

Un tirage au sort des postes sera effectué sur un de ces lâchers (voir la date du 19/02/2022)

Concours de pétanque + repas midi (date à définir)

Pesée de jambon

Jeu de tombola

Pêche carpe de nuit autorisée sur le bief canal de l'APPMA de Dieupentale

Safari truites par équipe de deux pêcheurs le 26 mars.

Repas Mouclade

Règlement du Lac de Montlebrel

- Feu de bois interdit sur le lac et ses alentours
- Pêche interdite tous les vendredis du 1er janvier au 31 avril
- Appâts interdits le samedi jour du lâcher
- Pêche NO-KILL : remise à l'eau obligatoire du Black-bass

Nouvelle réglementation du brochet en Tarn et Garonne :

Prélèvement autorisé entre 60 et 80 cm (au-dessous de 60 et au-dessus de 80 cm, obligation de remise à l'eau du brochet).

Loto de la pêche à la salle des fêtes de Dieupentale à 21 h le samedi 26 février

Associations

Lâcher de truites :

5 février 2022 (70 kg) – 19 février 2022 (70 kg) – 12 mars 2022 : 50 kg + 20 kg de la fédération

Casse-croûte à chaque lâcher : 4 euros

Distanciation (barrière sanitaire) à respecter en chaque personne

Repas le midi : 6 euros (sous condition d'Arrêté préfectoral).

Concours local (réservé uniquement au Scion dieupentalais) le matin à partir de 8 h 30 Casse-croûte suivi du concours local de 9 h à 12 h. (Possibilité concours de pêche par équipe : 2 personnes sur la journée)

Adultes : 12 euros – enfant : 7 euros.

Le 26 mars 2022 : Lâcher de 70 kg de grosses truites et 40 kg de saumons

Le 9 avril 2022 : Lâcher de 100 kg de truites portions suivi d'un repas à 12 h 30 : 12 euros sur inscription

Info fédération de pêche

Chômage du canal latéral du 3 janvier au 25 février – pêche interdite et navigation interdite février inclus.



Associations

L'équipe 2020-2021 de La Marelle Nous avons besoin de votre soutien !

Le Bureau



Perrine BROT
Présidente
📞 Midori (09) & Sakura (09)
06 18 29 26 52



Aurélie CHIARADIA
Trésorière
📞 Morgan (09) & Anad (09)



Fanny BIGOT
Secrétaire
📞 Noé (09) & Eléa (09)



Jessica ROUGER
Trésorière Adjointe
📞 Lily (09)



Céline CIRON
Secrétaire Adjointe
📞 Anouk (09)

Contacts



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE DIEUPENTALE




La Marelle



Asso.lamarelle@yahoo.fr



Ecole "du bas"

Les Bénévoles

Nous avons régulièrement besoin d'aide pour l'organisation de nos événements...



LA MARELLE

Présidente: Perrine BROT
asso.lamarelle@yahoo.fr
Tél : 06.18.29.26.52

LA MARELLE est l'Association de Parents d'Élèves de l'École de Dieupentale dont le but est d'organiser des événements et des activités pour les enfants afin de récolter des fonds qui sont reversés à la Coopérative Scolaire ou qui serviront à financer du matériel pour l'école. Les bénéfices servent à faire des achats spécifiques en fonction des besoins de l'équipe enseignante, mais aussi, à financer une partie

des sorties scolaires organisées tout au long de l'année. Nous sommes une vingtaine de bénévoles (dont 6 membres élues au bureau) motivées, dynamiques mais surtout très actives pour que les enfants puissent profiter de bons et agréables moments. Les conditions particulières depuis le début de la pandémie nous ont obligées à annuler les manifestations traditionnelles et nous ont poussées à nous renouveler. Nous avons donc mis en place de nouvelles actions tout en conservant les moments ludiques à l'attention des enfants dans le respect des protocoles sanitaires telles que :



- Le goûter offert lors du Cross de l'école le 20 octobre pour récompenser les élèves de leurs efforts.
- La Bourse aux jouets organisée le dimanche 21 novembre
- Les ventes de produits de Noël (chocolats, sapins et produits du terroir)

Au programme pour 2022 si les conditions sanitaires nous le permettent :

- la vente de plants et bulbes
- le carnaval
- le loto
- Nettoyons notre village
- la kermesse

La Marelle a également organisé une commande groupée de fournitures scolaires à la fin de l'année scolaire 2020-2021, l'opération a connue un franc succès et devrait être reconduite.

N'oubliez pas que les fonds récoltés seront reversés à l'école et profiteront aux enfants ! Nous espérons pouvoir vous retrouver très prochainement pour des moments festifs et conviviaux...

N'hésitez pas à nous rejoindre. Qu'elle soit ponctuelle ou durable, votre aide est la bienvenue !
« Plus on est de fous, plus on rit ! »



Accueil ADOS YAKAJOUER
1 place de la mairie
82370 Villebrumier
06 74 85 31 99

Mercredi 5 janvier 2022

Objet : Demande de chantier jeunes.

Madame, Monsieur,

Nous sommes un groupe de 8 jeunes porteurs de projet. Notre objectif cette année est d'effectuer un voyage culturel à Paris en visitant des musées et monuments historiques. Afin de pouvoir y arriver, nous essayons depuis le mois d'octobre de mettre en place diverses actions d'autofinancement afin de lever les fonds nécessaires pour partir. En effet, à ce jour nous avons réalisé une tombola de Noël, nous répondons à un appel à projet et nous souhaitons organiser un loto, un événement familial et mettre en place des ventes de gâteaux et de crêpes.

Notre séjour aurait lieu aux vacances d'avril la seconde semaine.

Nous vous sollicitons pour savoir si cette année, il serait possible d'effectuer des chantiers jeunes sur votre commune en échange d'une participation.

Nous sommes très motivés, et impliqués dans ce projet. Nous sommes en capacité d'effectuer des travaux de peinture, de nettoyage, des actions citoyennes comme un clean up day...

En espérant pouvoir collaborer une nouvelle fois avec vous, et dans l'attente de vous rencontrer afin de pouvoir positionner le plus rapidement possible nos actions.

Merci de tout l'intérêt que vous portez à nos actions.

Nous vous adressons nos plus sincères salutations.

Les porteurs de projet ados Yaka Jouer



SKATE PARK OU PUMPKRACK !

Plusieurs adolescents et jeunes adultes ont présenté à Madame Le Maire et aux élus de la commune leur souhait de créer un endroit à côté du City-Park pour évoluer avec leur vélo cross ou leur trottinette. Une rencontre va être organisée avec ces jeunes pour l'élaboration de ce projet.



Politiques sociales

Tout savoir sur le Centre social
Ouvert à tout public, le centre social Arc en Ciel de la Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE est agréé par la Caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne.

Il intervient aujourd'hui sur l'ensemble des communes de la Communauté de communes.

Co-animé par les professionnels du centre social et l'association Trait d'Union, il propose des actions qui répondent aux besoins des familles et des habitants. Il a pour mission de soutenir la fonction parentale et la vie associative, d'impulser des projets dans les domaines de la prévention santé et de la cohésion sociale. Tout au long de ses actions, le centre social en lien avec l'association Trait d'Union favorise la participation des habitants et des associations.

Au quotidien, vous trouverez :

- un accueil, un lieu d'écoute et de convivialité : ouvert à tous
- des animations, des ateliers, des sorties à la journée ou demi-journée avec ou sans transport, toute la semaine pendant et en dehors des vacances scolaires.
- pour permettre au plus grand nombre de participer, pour les sorties avec transport en commun, le centre social organise des lieux de rendez-vous sur différentes communes du territoire GRAND SUD TARN-ET-GARONNE.
- des espaces de rencontre, d'échanges réciproques de savoir entre parents, entre habitants

Vous avez des idées, des envies, des projets ?

Contactez l'équipe du centre social du lundi au vendredi :

Direction :

Nathalie GENIBRE-PIGOUT :
06 70 57 17 23

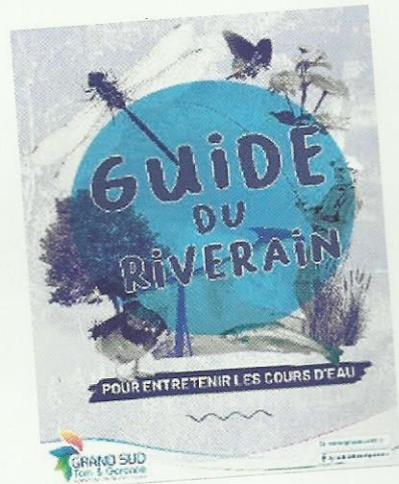
Animation cohésion sociale et prévention santé :

- Valérie POURRAGEAU 07 50 56 78 51
- Christine LACOSTE : 06 85 52 73 71

Animation familles :

- Vanessa ANUTH : 07 72 51 57 73

ENVIRONNEMENT



Entretien des cours d'eau : sortie du guide du riverain !

Bonne nouvelle ! Le guide du riverain est disponible dans votre mairie et au pôle Environnement de la Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE. Pour tout connaître sur les cours d'eau et les pratiques adaptées à leur entretien, n'hésitez pas à le consulter aussi sur le site de grand-sud82.fr

Pour rappel, qu'est-ce que la GEMAPI ?

La Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention contre les Inondations est une compétence obligatoire depuis le 1er janvier 2018. La Communauté de communes GRAND SUD TARN & GARONNE possède donc un service GEMAPI qui a pour vocation de mener à bien plusieurs missions :

- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau,
- la prévention des inondations,
- la préservation écologique des cours d'eau et zones humides.

L'objectif principal de ce service est de lier la thématique Milieux Aquatiques avec celle de Prévention contre les Inondations afin d'avoir une vision globale du territoire. De plus, cette compétence est en partie financée par la taxe GEMAPI. C'est donc aussi grâce à la participation de chaque habitant que nous pouvons œuvrer pour un meilleur fonctionnement des cours d'eau, du point de vue des inondations et de la continuité écologique.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le pôle environnement au 05 63 64 49 80

Références juridiques : loi n°2014-58 MPTAM, article L. 211-7 et L. 215-14 à 18 du Code de l'environnement

Le SPANC c'est quoi ?

SPANC est l'abréviation de : Service Public d'Assainissement Non Collectif. Pour les administrés qui ne sont pas raccordés ou reliés au tout à l'égout, traiter les eaux usées sur la parcelle est une obligation : vous êtes alors en ANC "Assainissement Non Collectif", appelé aussi assainissement autonome.

Le rôle du SPANC

Le SPANC est un service public local chargé de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler les installations d'assainissement non collectif. Ces contrôles sont valables lors d'une construction, lors d'une vente du bien (intégré à l'acte notarié depuis janvier 2011), mais également ensuite dans le temps avec des contrôles périodiques de ces installations.

Qu'est-ce que le contrôle périodique ?

Ce contrôle est assimilable à un contrôle technique de votre installation d'assainissement afin de vérifier le bon fonctionnement, la fréquence de l'entretien et surveiller d'éventuels risques de pollution.

Ce contrôle est actuellement prévu tous les 8 ans.

Pour ce faire, le SPANC envoie un avis de passage aux adresses devant être contrôlées avec une proposition de date. En cas d'impossibilité à la date proposée, il sera possible de modifier la date et l'heure de passage (voir informations sur votre courrier).

Vous trouverez plus d'informations sur cette page : <http://www.grandsud82.fr/les-autres-services/assainissement-non-collectif/>

Contactez votre SPANC au

05 63 64 49 80

spanc@grandsud82.fr

ÉCONOMIE EMPLOI

Le service Emploi Formation, facilitateur de recrutement !
Le service Emploi Formation (EREF) de la Communauté de communes est l'interface entre les entreprises et les demandeurs d'emploi.

• Demandeurs d'emploi : nous sommes à vos côtés pour lever vos freins à l'embauche (qualification, mobilité, santé, famille, finances...) et faciliter vos démarches administratives dans le processus de recrutement mais aussi dans l'aide à l'accès à l'emploi local.

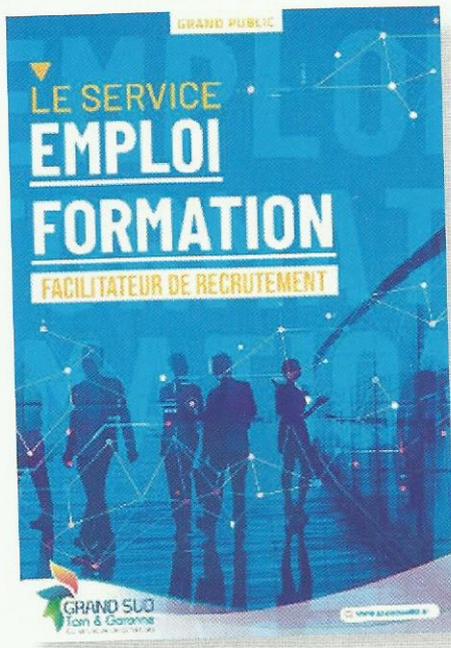
• Employeurs : nous vous aidons à construire vos offres d'emploi, cibler les compétences attendues ou promouvoir votre offre par différents canaux. Nous pouvons aussi présélectionner des candidats et les préparer à intégrer votre entreprise.

Ayez le réflexe EREF !

4 sites pour vous accompagner : Grisolles, Labastide St Pierre, Montech ou Verdun sur Garonne.

Un numéro de téléphone 05 63 27 57 24 et un mail emploi@grandsud82.fr

N'attendez plus, plus de 150 offres en continu sont affichées dans votre mairie.



Le service Emploi Formation en quelques chiffres (sur 1 an):

- 870 demandeurs d'emploi reçus ou accompagnés,
- 87 mises en emploi directes par notre biais,
- 329 offres reçues en exclusivité,
- 25 personnes entrées en formation qualifiante.

STOP AUX DÉCHETS INTERDITS !

LES DÉCHETS INTERDITS EN DECHETERIE

COVID-19 : RAPPEL DES CONSIGNES AUX USAGERS

- Tri préalable par matériaux obligatoire
- Port du masque obligatoire
- Arrivée au plus tard 15 minutes avant la fermeture
- Carte d'accès obligatoire*

| | |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| a AMIANTE FIBROCIMENT EVERITES | ORDURES MENAGERES |
| DÉCHETS EXPLOSIFS (Y COMPRIS LES FEUX D'ARTIFICES) | EXTINCTEURS |
| DÉCHETS MÉDICAUX AUTRES QUE LES DASRI | CARTOUCHES DE FUSIL DE CHASSE NON PERCUTEES |
| VÉHICULES HORS D'USAGE (voitures, moto, caravanes...) | BOUTEILLES DE GAZ |

*conditions d'obtention à retrouver sur grandsud82.fr

Déchets : le TOP 10 des erreurs de tri à éviter

Et si mon bac est cassé, que dois-je faire ?
N'hésitez pas à nous appeler au : 05 63 64 49 80 pour que l'on puisse réaliser un échange gratuit !

TOP 10 DES ERREURS DE TRI À ÉVITER

20% DE SON CONTENU N'Y A PAS SA PLACE

- DANS UN SAC PÉRIÉ
- DANS LA BOÎTE À VERRE
- DANS UN SAC PÉRIÉ
- CHIFFONS EN DÉCHÈTERIE
- LIÈGE MARALE DANS UN SAC PÉRIÉ
- OBJETS EN PLASTIQUE EN DÉCHÈTERIE
- ORURES MENAGERES
- LIÈGE MARALE DANS UN SAC PÉRIÉ
- OBJETS EN PLASTIQUE EN DÉCHÈTERIE
- LIÈGE MARALE DANS UN SAC PÉRIÉ

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON
Tous vos emballages doivent être vidés et placés dans le bac jaune de tri sélectif.

EMBALLAGES EN VERRE
Net et bouché en verre / Bouteilles en verre

PAPIERS
Savons, déodorants, mouchoirs, linges, cartons, mouchoirs, livres

UN DOUTE, UNE QUESTION ?
Un ambassadeur du tri est à votre écoute : ambassadeur@grandsud82.fr ou consultez le guide du tri détaillé : www.grandsud82.fr

GRAND SUD Tarn & Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GRAND SUD TARN ET GARONNE
120, avenue Jean Jaurès
82370 LABASTIDE SAINT PIERRE
Tél. : 05.63.30.03.31 - www.grandsud82.fr

Contact Com^o : Cyrielle BONNEFOUS
cyrielle.bonnefous@grandsud82.fr
Tél. 05 63 30 03 31

Infos pratiques

Locations en mairie

Benne

La commune peut mettre à votre disposition une benne pour vos déchets verts contre un paiement de 30 €.

La benne est déposée à votre domicile le vendredi entre 16h et 17h, elle est récupérée le lundi matin entre 9h et 10h.



Tables et chaises

- les tables et chaises sont prêtées gratuitement aux habitants de la commune
- pour un prêt supérieur à 3 tables et 10 chaises, une caution de 100 € est réclamée
- l'ensemble du matériel sera vérifié au départ le vendredi après-midi et au retour le lundi
- en cas de casse ou de restitution incomplète, la mairie récupérera 20 € par table et 10 € par chaise
- la demande de prêt doit obligatoirement être remplie avant la mise à disposition du matériel

Salle des fêtes



Tarifs salle des fêtes :

• location association de la commune

Journée ou soirée :

Week-end :

Caution : 350 € pour l'année

• location habitant de la commune

Journée ou soirée : 150 € (+100 € chauffage)

Week-end : 250 € (+100 € chauffage)

Caution : 350 € (+150 € ménage)

- Pour un week-end, la location part du samedi 9 h au lundi entre 9 h et 10 h

- 100 € par journée supplémentaire

La salle doit être rendue propre

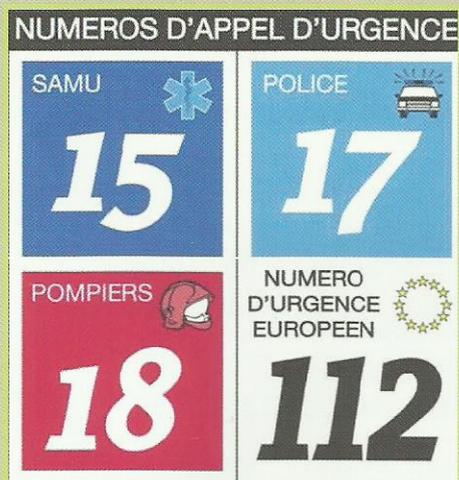
(+50 € chauffage)

- Pour la journée ou la soirée en semaine, la location part du matin 10h au lendemain 10h
- La salle doit être rendu propre.
- Un état des lieux est dressé à chaque remise des clés.
- La caution doit être versée en mairie 3 semaines avant la manifestation.
- Période de chauffage : d'octobre à mars inclus
- La signature de la convention d'utilisation de la salle des fêtes est obligatoire pour toute location.

RANDONNEES PEDESTRES

Nous vous rappelons que les randonnées pédestres sont autorisées sur les chemins communaux. Cependant nous vous invitons à vous renseigner afin de ne pas emprunter les chemins privés.

NUMÉROS UTILES



- **Mairie de Dieupentale :**

Espace Auguste Puis

Ouverture les :

Lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 17h30

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

vendredi de 13h30 à 16h30

Contact :

Tel : 05.63.02.50.00 - Fax : 05.63.02.87.65

Mail : mairie-dieupentale@info82.fr

Site : www.dieupentale.fr + Application

- **Agence Postale :** Tel : 05.63.68.78.41

L'agence postale est ouverte :

Mardi de 14h30 à 18h30

Jeudi - vendredi de 15h30 à 18h30

Mercredi et samedi matin de 9 h à 12 h

- **Déchèterie Dieupentale :**

Lundi : 14h-18h

Mardi au samedi : 10h-12h et 14h-18h

350 chemin Fraysse - Tel : 05.63.64.49.80

- **ALAE – ALSH (Yaka Jouer) :**

3 rue Cap del Barry

Directrice : Marine CASTAING

Tel : 05.63.02.83.19 / 05.63.68.84.15

- **Groupe Scolaire :**

3 rue Cap del Barry - Tel : 05.63.64.34.70

Directrice : Florence Dortet

- **Cantine scolaire :**

Colette BLANC

- **Permanence Mairie Enfance Jeunesse :**

Prendre rendez-vous au secrétariat de la mairie

- **Permanence CCAS :**

prendre rendez-vous au secrétariat de la mairie

- **Collège Sainte-Claire**

12 Route de Bordeaux - 05 54 06 08 00

- **Trésorerie :**

Permanence « Le Colbert » Verdun-sur-Garonne



- **CENTRE ANTI-POISON :**

(Toulouse PURPAN)

05 61 77 74 47

- **Piégeage**

Monsieur BENOIT Pascal

Benoitnolan@wanadoo.fr

06.33.51.63.79

- **Medecin de garde :** 39 66

- **femme victime de violence :** 39 19

- **Pharmacie de garde :** 32 37

- **Préfecture Tarn et Garonne :**

2 allée de l'Empereur 82000 Montauban

Tel : 05.63.22.82.00

- **EDF Dépannage :**

Tel : 0 972 675 082

- **GDF Suez Dépannage :**

Tel : 0 800 473 333

- **Veolia :**

Tel : 0 811 902 903

Infos pratiques

Liste des commerces et artisans

- **ATELIER DE COIFFURE - Angélique**

Route de Toulouse - 05 63 67 97 91

- **AB SERVICE**

Jean-Charles THELLIER

Placoplatre, neuf et rénovation, peinture

06 29 66 20 99

- **AURA EXPERTISE - Expertise comptable**

4 route de Bordeaux - 05 62 10 72 51

- **BAR TABAC « LE DIEUP' »**

13 Avenue du Général Larroque - 05 63 02 75 06

- **BOULANGERIE PATISSERIE B & B**

7 Route de Bordeaux - 05 63 02 52 18

- **BOUTIQUE DE LA GARE :**

60 rue de la Gare - 06 29 97 15 54

- **BRASSERIE D'ÉMILIE**

15 rue du Général Larroque - 05.63.91.50.29

- **CABINET DE NATUROPATHIE ET RÉFLEXOLOGIE**

3 place de la poste - 06 82 82 32 35

sur rendez-vous - Facebook Naturelle & Nature

- **CABINET D'INFIRMIERS**

Rue du Général Larroque - 05 63 64 47 46

- **CAPIM**

Pièces détachées auto

2 B Route de Toulouse - 05 63 02 76 01

- **CUISINES SANCHEZ**

Création d'intérieur

20 rue Cap del Barry - 05 63 31 40 49

- **Champignonnaire**

"LES CHAMPIGNONS GARONNAIS"

Route de Toulouse - 06 40 51 26 48

- **« DISCO MOBILE » L. MARROU**

40 Bis Avenue du Gal Larroque

- **DOMAINE DU PARC**

Vins, jus de fruits - S.LACAZE, viticulteur

165 Ch. de Margastau - 06 16 08 08 55

- **ENTREPRISE DFR**

Vente de fruits et légumes

1400 Rue des Boulbènes

- **ECO ENERGIES**

Climatisation - pompe à chaleur

06 41 91 84 87

- **E.VALADIE**

Vente de fruits et légumes, arboriculteur

25 Route de Toulouse Tél. : 06 30 95 12 71

- **ENTREPRISE EURALIS**

40 Route de Montauban 05 63 64 35 98

- **ENTREPRISE FLTE, Frédéric LOPEZ**

Réseau Télécom, Fibre optique, Informatique,

Téléphonie, Standard IP, flte@orange.fr,

5 rue des Boulbènes Tél. : 06 42 64 28 28

- **ENTREPRISE DE MACONNERIE**

et CARRELAGE Nicolas CUQUEL

40 bis Av. du Gal Larroque

- **ENTREPRISE MIEULET**

Décoration, aménagement

2500 Route de Montauban - 06 76 85 34 60

- **ENTREPRISE Thierry OULIE**

Maçonnerie générale, ravalement - l'ancienne

05 63 64 38 34

- **GILLIS AERO**

33, route de Toulouse - 05 63 27 26 60

- **GRAPHISTE FREELANCE**

Eloïse BERGERON,

24 rte de Bordeaux - 06 86 77 54 18

- **JOKER PHOTO31 : 06 25 48 56 03**

Photo et vidéo par drone

- **KINESITHERAPIE & OSTEOPATHIE**

Rue du Général Larroque - 07 82 38 70 21

- **LABORATOIRE SANOBIO**

285 Chemin des Labadous

- **LAVERIE AUTOMATIQUE**

Route de Toulouse - 06 13 86 96 87

• LOCATION DE MEUBLES

(semaine/mois) - 17 Route de Toulouse
www.perruquines.fr - 05 63 64 44 80

• MARC MARANGONI MWCOM

Infographiste, webmaster (Mise en page de brochures, magazines etc..., création de sites internet) - 1, impasse des Cerisiers
Email : contact@mwcom.fr - site : mwcom.fr

• MOTOR'S - WorkShop Garage

1400, rue des Boulbènes - Cédric Navarro
Prestations de Mécanique générale
RÉvision, distribution, pneumatique,
Diagnostic - 06.30.81.70.72

• NUMEROVIN

Chemin de Lavalette - 06 61 89 37 39

• NOTALUS

Numérisation et gestion de parc informatique
1840 Rte de Montauban - 05 34 55 91 35

• PIZZERIA PINOCCHIO

13bis rue du Général Larroque
05 63 31 64 51

• RESIDENCE MARGASTAU

Location jour/semaine/mois
310 chemin Margastau - 05 63 30 25 40

• RESTAURANT L'OGUSTE

12 allée du canal - 05 63 24 01 12

• SRE 2B - Marcel BEGUE

34 Avenue du Gal Larroque 05 63 27 67 12

• TRAITEUR ASIATIQUE

6 Route de Toulouse - 05 63 27 64 15

• TRANSPORTS LEVEQUE

1885 Route de Montauban - 05 63 02 44 00

• THOMAS TERRASSEMENT

location de pelle avec chauffeur - 06 50 83 76 02

• VIRGINIE - Atelier de couture

Couture, retouches, ameublement, pressing,
cordonnerie... Rt de Toulouse - 06 84 74 32 79

• VRECH Robert

Artisan menuisier - 06 73 23 76 05

ASSISTANTES MATERNELLES

• ALAYRAC Karine

05 63 27 73 97 - 06 76 71 82 16
4, Hameau du Canal

• BERGO Aurélie

05 63 64 69 10 - 06 79 70 14 94
25, Rte de Toulouse - Le Clos des Pommiers Villa H04

• BURGHARDT Nathalie

05 63 02 66 18 - 06 31 53 09 33
7, lotissement des Boulbènes

• CARLES Béatrice

05 63 64 39 91 - 06 70 43 07 34
55, chemin de la Fraysse

• CHABBERT Elisabeth

05 63 65 12 50 - 06 14 88 50 99
10, impasse Ténéria

• CORMERAIS Laurence

06 20 15 22 72 - 12, chemin Ténéria

• DE CAMPOS Marta-Alexandra

05 81 98 70 22 - 06 11 62 90 65
25, route de Toulouse,
résidence le clos des pommiers- villa D03

• DE JESUS Charlene «DansMam'Bulle»

07 80 34 12 27 - 1, impasse Del Pierrou

• DOURS Karine

47, rue du général Larroque - 07 77 72 79 07

• DUMOULIN Paula

05 63 65 72 - 06 20 48 13 54
1170, route de Montauban

• ERDAS Gessica

3, lotissement des cerisiers - 07 81 40 98 68

• GHEZIEL Safae

41, rue du général Larroque - 07 49 51 04 67

• LAFFARGUE Delphine

1, impasse Del Pierrou - 06 12 03 72 87

• MACEDO Marylène

05 63 02 99 05 - 06 13 04 06 47
1295, rue des Boul-bènes

• MARTY Marine

06 60 51 99 44 - 65, chemin de Lavalette

• MILHAVET Sandrine

20, route de Bordeaux - 06 85 46 41 76

• SANCE Myriam

05 63 65 67 50 - 06 77 40 38 24
19, lotissement Lavalette

• TERNOT Stéphanie

09 73 59 10 71 - 06 63 93 97 86
2 bis, lotissement les jardins de Lusigny

Calendrier des Manifestations

MARS

- 5 mars
Loto de la pétanque

MAI

- 22 mai
Loto de la Marelle

JUIN

- Du 3 au 10 juin
Exposition de peinture
- 25 et 26 juin
Spectacle de danse

JUILLET

- 1er juillet
Kermesse de la Marelle
- 1, 2, 3 juillet
Fête Locale

OCTOBRE

- 9 octobre
Loto des seniors
- 22 octobre
Loto de l'ACCA

DÉCEMBRE

- 4 décembre
Bourse aux jouets
- 17 décembre
Loto de la pétanque

RETROUVEZ-NOUS SUR
L'APPLICATION MOBILE
«DIEUPENTALE»

NE RATEZ AUCUNE
ACTUALITÉ SUR
VOTRE COMMUNE



Commune de
DIEUPENTALE

INFORMATIONS :
05 63 02 50 00
www.dieupentale.fr



Disponible sur



Nouveaux HORAIRES Médiathèque Intercommunale Dieupentale

Hors vacances scolaires
Vendredi : 13h30 - 18h
Samedi : 9h - 13h

Vacances scolaires
vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 18h
samedi : 9h - 13h

05 63 64 19 62
mediatheque.dieupentale@grandsud82.fr

HORAIRES Mairie Dieupentale

Lundi, mardi, jeudi : 13h30 - 17h30
Mercredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30
Vendredi : 13h30 - 16h30

HORAIRES Agence Postale

Mardi, jeudi, vendredi : 15h30 à 18h30
Mercredi et Samedi : de 9h à 12h